

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 060 : ECOLE DE MUSIQUE : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que lors de la construction de l'école de musique à Saint-Paul, certaines dépenses réalisées par la Communauté de Communes Briance Roselle ont été amorties.

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, il est nécessaire que la Communauté de Communes de Noblat procède à l'amortissement d'une écriture relative au « matériel école de musique », sur l'exercice 2014, d'un montant de 737,59 € au 28158.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve l'amortissement exceptionnel d'une écriture relative au « matériel école de musique » sur l'exercice 2014 pour un montant de 737,59 € au 28158.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** ECOLE DE MUSIQUE - AMORTISSEMENT**Date de transmission de
l'acte :** 19/03/2014**Date de réception de
l'accusé de réception :** 19/03/2014**Numéro de l'acte :** 2014-060 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140311-2014-060-DE**Date de décision :** 11/03/2014**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires